



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. VOISIN, Jacques VEUNAC, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J.N° 15 : RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS NATIONAL D'ASSURANCE FORMATION DE
L'INDUSTRIE HOTELIERE (F.A.F.I.H.).

Madame JARRAUD-VERGNOLLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le C.F.A. bénéficie chaque année, depuis 2000, d'une dotation financière du Fonds National d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière (F.A.F.I.H.), organisme collecteur de l'industrie hôtelière. Cette dotation, d'un montant variable, s'élève à 28 377€ en 2008.

Les fonds alloués sont affectés par le C.F.A. aux dépenses liées exclusivement au fonctionnement des formations du secteur de l'hôtellerie : achat de petits matériels, promotion des métiers de l'hôtellerie (insertions publicitaires et impression de documents d'information sur la filière).

Le F.A.F.I.H. souhaite formaliser cette dotation par un partenariat et ainsi renforcer les liens tissés au fil des ans entre la profession et les C.F.A. préparant aux métiers du secteur de l'hôtellerie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,

Le Conseiller délégué,

C'est dans ce cadre et afin de pérenniser les actions menées en faveur de l'apprentissage que le F.A.F.I.H. souhaite, dans le cadre d'un partenariat, créer et animer un réseau de C.F.A. bénéficiaires de dotations du F.A.F.I.H.

Le C.F.A. signataire s'engage en particulier à justifier l'utilisation des fonds reçus du F.A.F.I.H., à accueillir au sein de son Conseil de Perfectionnement au moins un partenaire social désigné par la Commission Régionale Paritaire de la Formation de l'Industrie Hôtelière, mais également à instaurer une politique d'information auprès des jeunes sur la valorisation des métiers de l'hôtellerie.

Le F.A.F.I.H., pour sa part, s'engage notamment à simplifier la demande de dotation et à allouer une dotation à chaque signataire de la convention de partenariat.

L'adhésion à la convention de partenariat, d'une durée d'un an, est renouvelée tous les ans, selon avis de la Commission Régionale Paritaire de la Formation de l'Industrie Hôtelière compétente géographiquement.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

